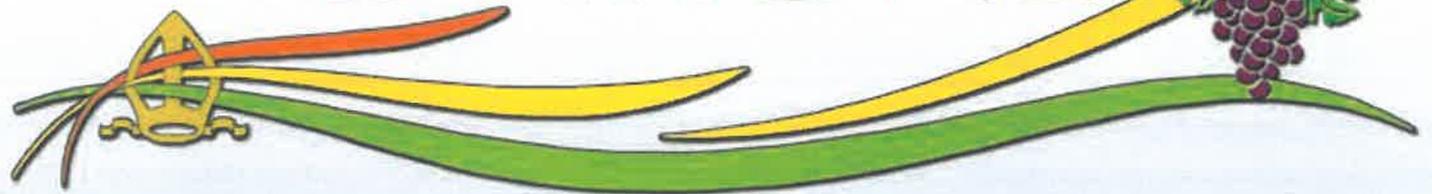


# GARONS



Le magazine n° 15

Pour changer les couleurs du temps...



Récente exposition à l'école maternelle

Garons offre les couleurs du monde.

journal municipal mai 2016

# Services mairie

## HÔTEL DE VILLE

◆ Services administratifs - Tél. 04 66 70 05 77

**HORAIRES D'OUVERTURE :** lundi,  
mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.  
Mardi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h.  
Jeudi de 8h30 à 12h. **FERMETURE l'après-midi.**

◆ Urbanisme - Tél. 04 66 70 05 77  
Fermé le vendredi après-midi.

◆ État civil, carte nationale d'identité, passeport,  
inscription cantine, garderie, centre de loisirs

◆ Aide sociale, élections

◆ Horaires d'ouverture de la Médiathèque Saint-Exypéry :

- ☐ Lundi : fermeture hebdomadaire
  - ☐ Mardi : de 15h30 à 18h30
  - ☐ Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
  - ☐ Vendredi : de 15h30 à 18h30
  - ☐ Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Tél. : 04 66 38 91 43

◆ Site internet : [www.ville-garons.fr](http://www.ville-garons.fr)

◆ Horaires d'ouverture au public de la déchèterie de NÎMES  
MÉTROPOLE en période été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) :

- ☐ Lundi : 15h - 18h
  - ☐ Mardi : 9h - 12h
  - ☐ Mercredi : 9h - 12h / 15h - 18h
  - ☐ Jeudi : 15h - 18h
  - ☐ Vendredi : 9h - 12h
  - ☐ Samedi : 9h - 12h / 14h à 18h
- Fermée le dimanche et les jours fériés.

## PERMANENCES ASSISTANCES SOCIALES

◆ DGADS : Mme Oliveira-Fernandes  
permanences sur rendez-vous - Tél. 04 66 02 80 33

◆ MSA : Mme Basset  
permanences sur rendez-vous - Tél. 04 66 87 75 87

## URGENCES

◆ Police municipale (Grand'rue) :  
04 66 70 13 13 ou 06 85 07 10 09

◆ Gendarmerie : 17 ou 04 66 20 12 36

◆ Pompiers : 18

◆ AGAVIP : (aide aux victimes d'infractions pénales et de médiations)

Tél. 08 00 80 55 64

# Permanences du Maire et des Adjointes



**ALAIN DALMAS**

Maire



**YVES RODRIGUEZ**

1<sup>er</sup> adjoint,  
délégué aux bâtiments communaux



**JOSIANE GAUDÉ**

2<sup>e</sup> adjoint,  
déléguée aux finances



**JEAN-MAX MARCOUREL**

3<sup>e</sup> adjoint,  
délégué à la culture et à la communication



**BRIGITTE MALIGE**

4<sup>e</sup> adjoint,  
déléguée aux affaires scolaires et périscolaires



**JEAN-PIERRE BENEDETTI**

5<sup>e</sup> adjoint,  
délégué à l'urbanisme et au développement  
économique



**JACQUELINE CHAPEYRON**

6<sup>e</sup> adjoint,  
déléguée à l'enfance, la jeunesse et le centre de  
loisirs



**MICHEL JARRY**

7<sup>e</sup> adjoint, délégué à l'environnement et au cadre de  
vie et à la vie associative



**ALINE BASTIDA**

8<sup>e</sup> adjoint,  
déléguée aux voies et réseaux

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

[secretariat@garons.fr](mailto:secretariat@garons.fr)

MAIRIE DE GARONS :

Tél : 04 66 70 05 77 Fax : 04 66 70 05 69



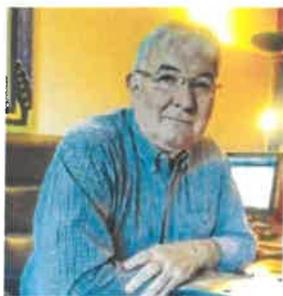
## LE MAGAZINE, JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GARONS

Directeur de la publication : Alain DALMAS  
Rédacteur en chef : Jean-Max MARCOUREL

Crédits photos : Mairie de Garons, J.M. MARCOUREL, B. ESPITALIÉ et autres  
garonnais

Conception/réalisation : Ab Ovo 04 66 62 93 63 - [www.abovo.fr](http://www.abovo.fr)  
Dépôt légal n° 13 1977

Votre journal municipal  
est imprimé sur  
un papier respectant les  
normes européennes  
de protection  
de l'environnement



## L'HEURE EST À LA MOBILISATION !

Garonnaises, Garonnais, Chers Amis,

Lors du Conseil Municipal du 23 mars dernier, le budget de la commune a été voté sans recourir à l'augmentation des impôts.

Notre municipalité a élaboré **comme chaque année** un budget raisonnable, souhaitant maintenir avant tout les actions de rénovation engagées, tant dans le domaine de la voirie, que sur les quelques bâtiments communaux restants à mettre aux normes d'accessibilité.

Le mot d'ordre de notre équipe municipale demeure le même : prioriser les actions et hiérarchiser les dépenses ; c'est ainsi que nous maintiendrons le cap de nos engagements. De même, avec enthousiasme et exigence, pensons à respecter les règles d'usage concernant le **stationnement**, la divagation et les aboiements intempestifs de chiens, comme pour tout ce qui concourt au bien vivre ensemble et à rendre la vie en communauté agréable.

L'entraide ne doit pas rester un vain mot, la vigilance dans les quartiers non plus. Je compte très sincèrement sur votre civisme.

*Mais notre préoccupation actuelle est à l'échelle communautaire et concerne un équipement qui ne peut disparaître de notre commune : la déchèterie.*

*En ma qualité de premier Magistrat de la Commune, je n'ai pas pour habitude de vous inciter à la « révolte », mais votre soutien nous est indispensable pour empêcher sa fermeture.*

Mais notre préoccupation actuelle est à l'échelle communautaire et concerne un équipement qui ne peut disparaître de notre commune : **la déchèterie.**

En ma qualité de premier Magistrat de la Commune, je n'ai pas pour habitude de vous inciter à la « révolte », **mais votre soutien nous est indispensable pour empêcher sa fermeture.**

La déchèterie de Garons est gérée par « l'Agglo » appelée comme certaines autres à disparaître dans une dizaine d'années, et ce, pour répondre à une réorganisation territoriale guidée par des notions de rentabilité et de mise aux normes : rentabilité pour qui ?

Située sur le chemin de la Courbade depuis 1996, elle n'est certes pas équipée en eau et en électricité et de surcroît jugée « trop petite », mais elle rend incontestablement service à bon nombre d'entre nous.

Les problèmes évoqués pour sa fermeture ne semblent pourtant pas insurmontables puisqu'il suffirait de la relier aux réseaux de la Zone Mitra et de l'étendre avec des terrains limitrophes.

Mais voilà... en dépit de notre vote « **contre** » en conseil communautaire, il en est décidé autrement à Nîmes Métropole. L'intention de regrouper sur un même site, les dépôts de plusieurs communes, **obligerait les Garonnais à faire une dizaine de kilomètres pour se délester de gravats ou autres encombrants dans une autre déchèterie.**

Pour les plus dociles d'entre nous, nous pourrions faire contre mauvaise fortune, bon cœur et nous conformer sagement aux nouvelles mesures communautaires. Mais est-ce la solution ?

À terme, il est à parier que nos fossés ou les terrains vagues seront encombrés de dépôts sauvages.

**NON « La déchèterie de Garons ne doit pas aller à la benne !!! Non à la fermeture. »**

Je peux vous garantir que ma mobilisation, ainsi que celle de mon Conseil, restera intacte pour servir cet objectif.

Sauvons notre déchèterie !

Nous devons réagir et je vous exhorte à soutenir notre action en signant la pétition que vous trouverez dans ce magazine.

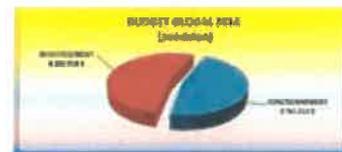
Je sais pouvoir compter sur votre aide.

Bonne lecture.

Alain DALMAS, Maire de Garons



Services mairie	● 2
Permanences des élus	● 2
Édito du Maire	● 3



Budget	● 4-5
Voirie	● 6
Le mot de J. Murré et W. Portal	● 7



Médiathèque	● 8-9
Les Garonnais à l'honneur	● 11
Conseil municipal	● 12
Garons hier/aujourd'hui	● 13



Revue de presse	● 16-17
Agenda des manifestations	● 18
Etat civil	● 19
CLSH	● 20



Urbanisme	● 22
Environnement	● 23-27
Scolaires	● 28-29

Renseignements utiles	● 31
Fête votive	● 31

## LE BUDGET COMMUNAL 2016

**Le budget prévisionnel 2016 est fixé à 8 062 471 €, réparti de la manière suivante :**  
Le budget communal se compose de 2 sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

### LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal pour l'année considérée. Il comprend

l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus.

Le budget primitif 2016 a été élaboré en tenant compte du **maintien des taux d'imposi-**

**tion**, des propositions des commissions municipales, et a été examiné par la commission des finances. Il reprend en outre les orientations budgétaires présentées lors du dernier conseil municipal.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 761 513,19	3 761 513,19
Section d'investissement	4 300 958,03	4 300 958,03
<b>TOTAL</b>	<b>8 062 471,22</b>	<b>8 062 471,22</b>

### LA DETTE DE LA COMMUNE

La dette s'élève à 1 666 535 € au 31 décembre 2015 (1 856 348 € au 31 décembre 2014).

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, Garons a produit un effort de diminution de la dette et s'est offert parallèlement du potentiel d'investissement.

Le niveau de la dette, modéré par rapport aux communes de la même strate, permet de maintenir la capacité d'autofinancement des investissements sans recourir

systematiquement à la fiscalité ou à l'emprunt.

La dette de Garons représente **402 €** par habitant, contre **794 €** par habitant pour les communes de même strate.

Il est cependant important de rester vigilant sur le recours à l'emprunt, afin de maintenir un niveau d'endettement acceptable et nettement inférieur au niveau moyen des communes de la même strate.

### LES INVESTISSEMENTS POUR 2016

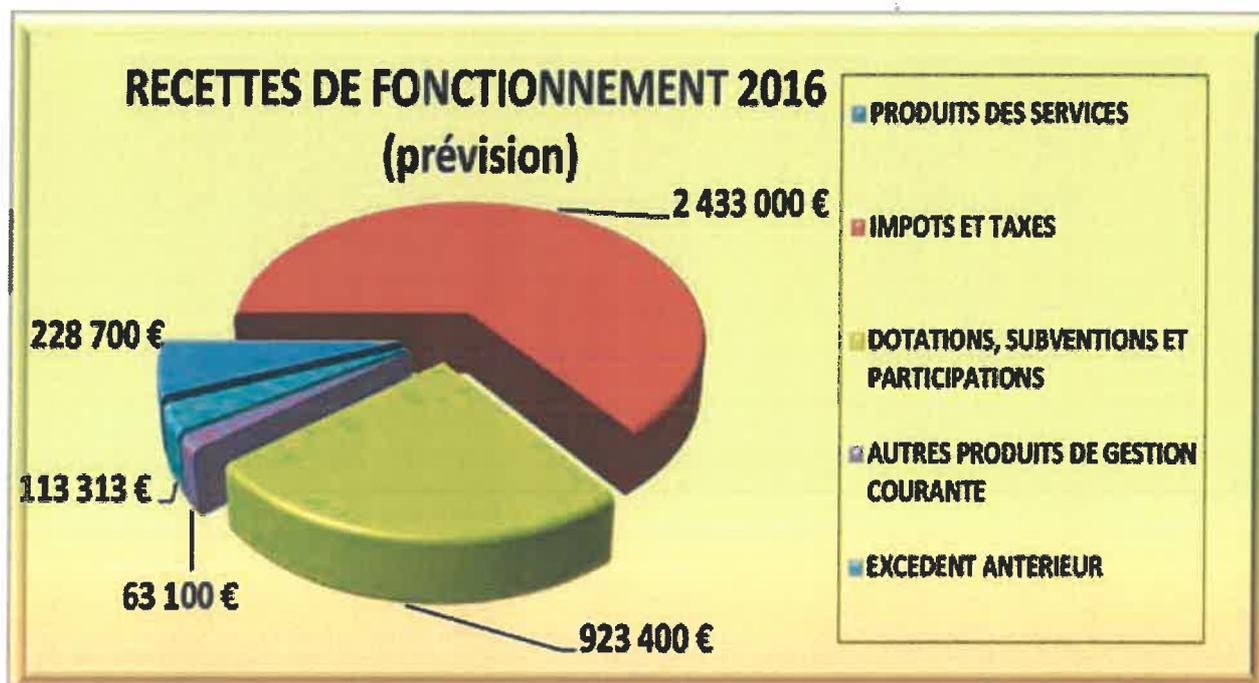
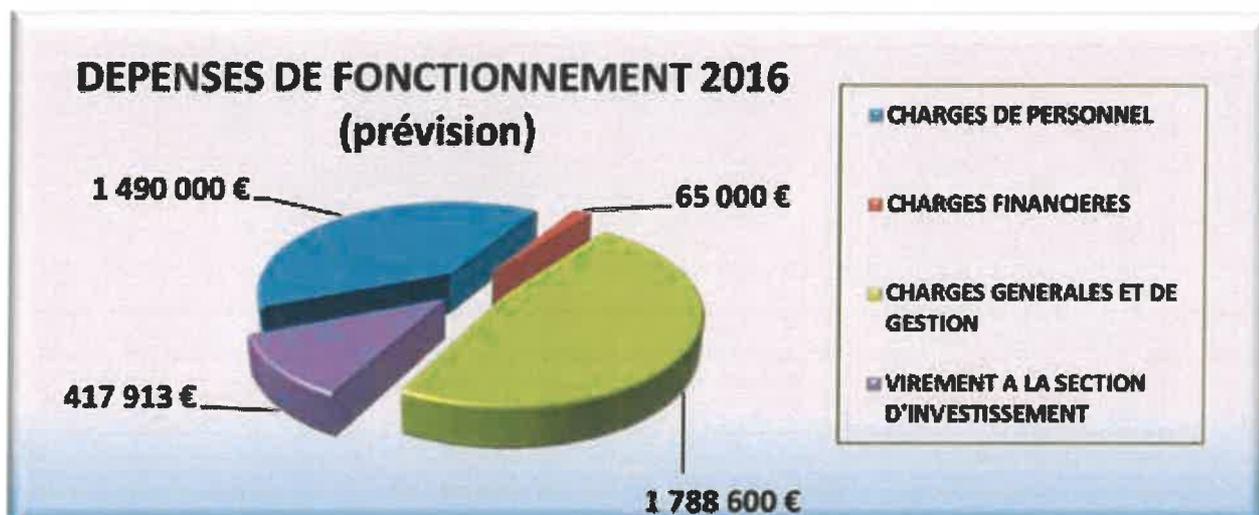
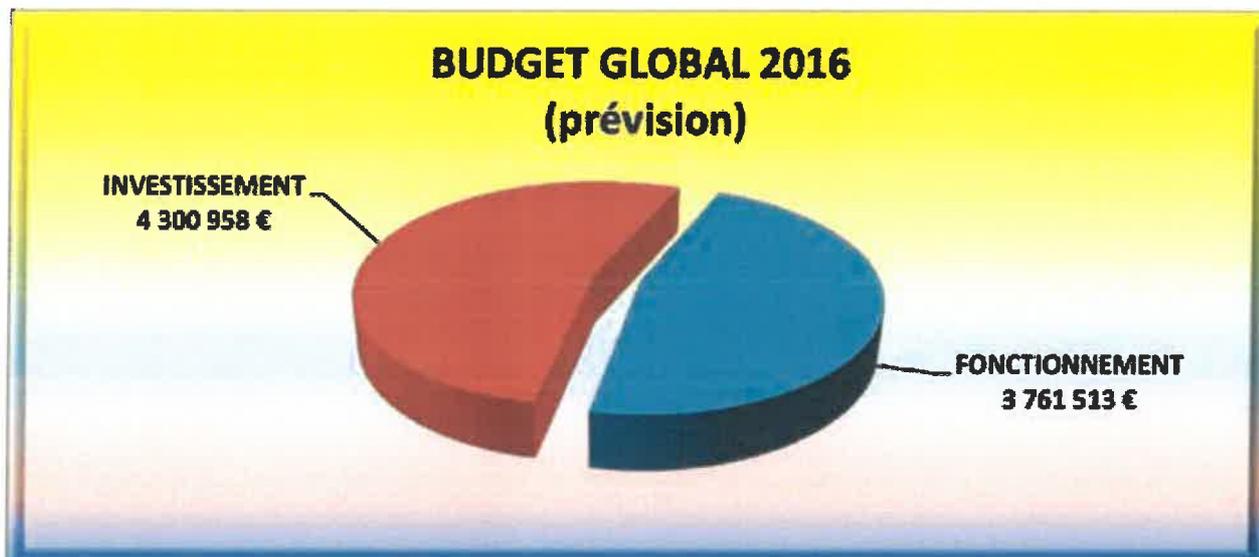
Le Conseil Municipal a adopté les crédits nécessaires pour réaliser ou démarrer les programmes d'investissement, avec principalement :

- ✓ Construction de quatre courts de tennis et d'un club house
- ✓ Mise en accessibilité des ERP : Ad'Ap
- ✓ Aménagement de la Grand' Rue
- ✓ Aménagement rue de Bouil-largues.

D'autres crédits permettent de procéder aux acquisitions, aux travaux ponctuels ou au remboursement d'emprunt. Ils n'ont pas la nature d'engagements pluriannuels mais concourent aux objectifs municipaux : proposer des services publics de qualité et sécurisés, rénover et embellir le village, proposer des conditions de vie agréable pour nos concitoyens.



# Dans la commune



# Dans la commune

## VOIRIE

Les travaux des rues Marquis de Baroncelli, des Félibres et Léonce Rigaud sont désormais achevés.

Ce quartier est littéralement métamorphosé.

Les travaux réalisés en collaboration avec Nîmes Métropole et le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard, ont permis la mise en discrétion des réseaux secs, la rénovation de l'éclairage public (dans le respect des économies d'énergie et l'utilisation d'éclairage LED), la reprise partielle du réseau d'assainissement et de branchements d'eau potable.

Ils se sont terminés par la réfection complète de la voirie.

Giratoires, trottoirs, places de stationnement, espaces verts... rien n'a été délaissé. Observez par vous-même.



Cette année, nous poursuivons la rénovation de l'éclairage public dans les rues du village.

Puis, nous mettrons surtout l'accent sur la sécurisation des rues, en raison des nombreux excès de vitesse qu'il est nécessaire d'endiguer au plus vite.



## Joëlle Murré et William Portal : « Être au cœur de l'action pour votre canton ! »



« Un an déjà que nous sommes élus et que nous siégeons au Conseil Départemental au sein du groupe UDI et indépendants présidé par Thierry Procida. Expérimentés et connaissant bien les élus des sept villages qui composent notre territoire nous avons pu, dès notre première réunion cantonale, faire le point, avec les maires ou leurs représentants, des principaux dossiers qu'ils souhaitent nous voir défendre au Conseil Départemental.

Nous serons vigilants à porter leurs projets et défendre les intérêts des communes qui s'y rattachent, accompagner les multiples associations qui œuvrent auprès des jeunes et des moins jeunes, soutenir celles qui défendent notre patrimoine, nos traditions, notre culture.

Nous représentons également la collectivité dans les conseils d'administration des trois collèges du canton pour veiller aux besoins de vos enfants scolarisés. Notre présence et participation active au sein des différentes commissions et des conseils d'organismes départementaux nous offre des opportunités pour asseoir notre dynamique cantonale.

Nous sommes très attachés à la notion de solidarité et sommes à la disposition de tous les habitants.

Le vote du premier budget de cette mandature a accouché dans la douleur. Les choix de l'exécutif n'ont pas dégagé de pistes sérieuses de réformes que nous espérions et qui s'avéraient pourtant nécessaires. Cette position nous a conduit à ne pas valider leurs propositions qui, faut-il le rappeler, s'appuient également sur une augmentation de la taxe sur le foncier bâti. Si ce budget a été approuvé malgré notre abstention, nous veillerons plus que jamais à ce que les deniers publics soient répartis de manière équitable et que nos communes et leurs habitants puissent en tirer profit. Comptez sur nous pour préserver et défendre l'intérêt général.

En vous rappelant notre attachement au dynamisme des villages qui composent ce territoire nous vous assurons de notre dévouement. »

Contact secrétariat du groupe UDI et indépendants : 04 66 76 76 62

## 3<sup>E</sup> SALON PHOTOCINÉ RÉTRO

Après Nîmes, la ville de Garons rendra hommage à l'image sous

toutes ses formes, lors du salon organisé par l'AMSL, le 11 septembre prochain.

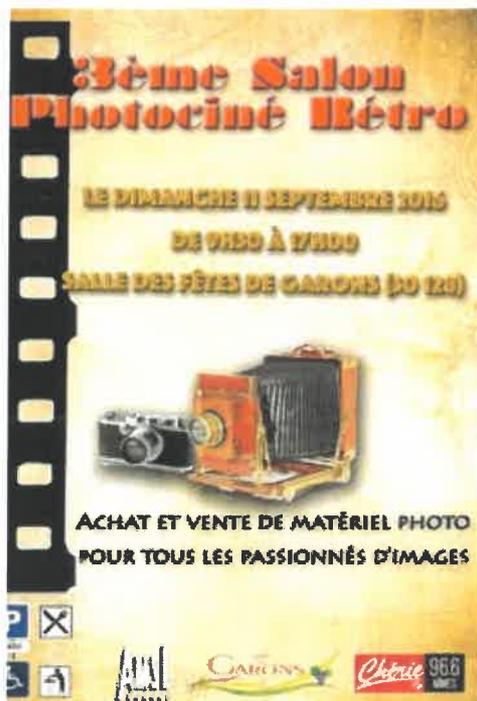
La photo argentique étant toujours d'actualité malgré le passage au numérique, les amoureux d'images pourront ainsi chiner auprès des exposants qui proposeront un grand éventail de matériel. De la photographie au cinéma, il n'y a qu'un pas et là aussi les passionnés pourront trouver le matériel qui leur manque. Ces quelques exposants, qui pour la plupart viennent du sud de la France, pourront conseiller et orienter les éventuels acheteurs.

Également, si quelques amateurs désirent se déssaisir de leur matériel, ils pourront tenter une vente ou une reprise.

Alors photo 24 x 36, 6 x 6, 10 x 12 ou cinéma 8 mm, super 8, voire 9,5 mm, les visiteurs auront le choix d'admirer ou d'acquérir ces pièges à images de la descendance de Nicéphore Niépce et Daguerre, ou encore de se perfectionner dans la pratique.

Donc rendez-vous le dimanche 11 septembre à partir de 9h00 à la Salle des Fêtes jusqu'à 17h00. Entrée libre.

Pour tout renseignement :  
Pierre Anisset  
Tél : 04 66 70 04 50  
Mobile : 06 03 44 17 51



## À LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE SAINT-EXUPÉRY, IL SE PASSE TOUJOURS QUELQUE CHOSE...

Professionnels de la lecture, lecteurs adultes, ados, enfants... ces dernières semaines à la médiathèque ont été riches de rencontres en tout genre :

En fin d'année, la médiathèque de Garons a été sélectionnée par la Direction du Livre et de la Lecture du Gard pour débattre de la thématique des « Bibliothèques du troisième lieu ». En effet, la médiathèque Saint-Exupéry, dans sa conception et sa réalisation, correspond à ce modèle nouveau des bibliothèques (*conçues non plus seulement comme lieu de lecture et du savoir, mais aussi comme lieu de convivialité et d'échanges*) et ce, d'autant plus dans les petites et moyennes communes.

À l'échelon local, c'est l'endroit à dimension humaine où peuvent se rencontrer les habitants. Après le premier lieu constitué par le foyer et la famille, le second étant le travail, les personnes peuvent se retrouver à la bibliothèque, troisième lieu de leur vie sociale.

● Cette journée a réuni plus de 80 professionnels venus de tout le département du Gard, accueillis par M. le Maire Alain Dalmas et Jean-Max Marcourel, adjoint délégué à la culture. Après les cérémonies d'usage, les participants ont assisté à une conférence et à des ateliers pratiques. Une journée riche et dense où chacun a pu repartir avec des idées novatrices



pour sa commune.

● Les enfants aussi n'ont pas été oubliés : trois ateliers créatifs « Conte », dans la continuité des animations médiathèque organisées avec les classes, ont permis de développer leur imaginaire et leur créativité artistique. Un chaleureux goûter avec restitution des travaux a réuni enfants et parents autour des élus, d'Annabelle Giraud de la Fée Feutrine et du personnel de la médiathèque.

● Quant aux ados, ils ont pu se retrouver un samedi après-midi pour une sélection de nouveautés « Jeunesse » proposée par les bibliothécaires : plus d'une soixantaine de titres pour leur donner des envies de lecture. Avec quelques gourmandises pour accompagner ce moment de partage, ils ont pu débattre ensemble de leurs goûts de lecture.

### GARONS À L'HONNEUR

Premier prix pour la classe de CM1 de Mme BOISSARD.



C'est Philippe LUGUY, auteur de BD, qui remet le prix à Gabrielle CHABAUD.

# Dans la commune

Pour les autres activités, outre les expositions :

- accueil de classes ou de lecteurs (individuels ou en groupe comme les résidents de la maison de retraite les Cinq Sens ou du foyer d'hébergement le Tavernol),
- **spectacles de contes**, comme celui du 2 avril dernier où les spectateurs étaient transportés au Moyen Âge avec histoires et légendes contées avec le talent reconnu d'Eric DERIEN.
- la participation aux activités communautaires comme le **Printemps des auteurs 2016**.



## Un an déjà que la médiathèque Saint-Exupéry a pris son envol !

Voici quelques chiffres :

- la fréquentation nationale des médiathèques est de 16 %,
- la médiathèque de Garons enregistre une fréquentation de **26,40 %**,
- depuis son ouverture, **595** inscriptions supplémentaires,
- **1322** inscrits actifs,
- fond de prêt : **15 870** documents,
- **22 664** prêts en 2015.

## Les jeunes Garonnais à l'honneur !

- 1<sup>er</sup> prix des médiathèques : cette année, la classe CMI de l'école élémentaire Jean Monnet a été primée et récompensée pour ses écrits : **LA LÉGENDE DU CHEVALIER GALEHAUT**,
- 1<sup>er</sup> prix également pour Gabrielle CHABAUD dans la catégorie « images et bulles » pour sa BD : **LE TOURNOI DES SIX CHEVALIERS**.

Monsieur le Maire et le conseil municipal adressent leurs félicitations à ces jeunes auteurs et encouragent à une participation massive au **Printemps des auteurs 2017**.

## PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Depuis maintenant plus de vingt-cinq ans, l'ESAT OSARIS travaille en partenariat avec la commune de GARONS et contribue à maintenir le village et ses espaces verts dans une qualité constante d'entretien. Nous sommes, d'ailleurs, fiers du résultat obtenu. Parmi les missions qui nous sont confiées, nous devons proposer différents travaux permettant aux personnes accueillies en situation de handicap de s'épanouir.

À ce titre, nous souhaiterions vous présenter une de nos activités : **le portage de repas à domicile** qui pourrait, à plusieurs titres, intéresser la population Garonnaise. Sur la commune de Bouillargues, notre cuisine centrale confectionne des repas que nous livrons en liaison froide sur les communes environnantes.

Deux formules sont possibles :

- 1 entrée, 1 plat principal et sa garniture, 1 fromage, 1 dessert et une demi-baguette de pain, ou
- 2 entrées (dont 1 potage en saison hivernale), 1 plat principal et sa garniture, 1 fromage, 2 desserts et une demi-baguette de pain.



Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires et notamment les tarifs, vous pouvez nous contacter au **04 66 38 06 18**. Pour la commande des repas, il vous suffit de retirer un flyer en mairie ou bien de téléphoner directement à ce même numéro ; une hôtesse d'accueil prendra en compte votre demande.

Notre souhait le plus cher serait que cette activité de portage de repas connaisse, sur la commune de Garons, le même engouement que nos activités d'espaces verts et permette aux personnes en situation de handicap de poursuivre leur activité.

## SAUVONS NOTRE DÉCHÈTERIE

Réponse souhaitée avant le 15 septembre 2016

Vous pouvez déposer votre bulletin-réponse en Mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres), au poste de Police, ou le renvoyer dûment complété par mail, à l'adresse : [accueil@garons.fr](mailto:accueil@garons.fr)

**Notre déchèterie n'ira pas à la benne !**

**NON À SA FERMETURE**

Nom : .....

Prénom : .....

Nombre de personnes vivant au foyer : .....

**Je m'oppose à la fermeture**

Signature : .....

### MON ENCART PUBLICITAIRE DANS LES PARUTIONS DE MA COMMUNE

Le bulletin municipal, qui paraît en mai et en octobre, et l'agenda de fin d'année sont tirés à 2200 exemplaires et distribués dans les boîtes aux lettres de la commune, y compris dans celle des personnes ne désirant pas recevoir de publicités.

Si vous souhaitez faire paraître votre encart publicitaire dans ces parutions, contactez Ab Ovo au 04 66 62 93 63 pour connaître les tarifs.

### DÉPART À LA RETRAITE ANDRÉ MASOLINI

Après avoir travaillé au sein de la société NICOLLIN à NÎMES, à la collecte des déchets ménagers pour les communes, c'est en 1995, qu'André MASOLINI intègre les services techniques de la mairie.

Cet enfant du pays avait un travail de proximité avec les usagers. Il œuvrait à l'embellissement de notre village et à la maintenance des équipements et des bâtiments, aidait à l'organisation des manifestations... Il était amené à travailler à l'extérieur par tous les temps.

Son dévouement apprécié de tous vient de lui valoir, après 20 ans de services publics, la médaille d'argent Régionale, Départementale et Communale.

Nous souhaitons à "Dédé" une retraite active et bien remplie, où ce passionné de chasse pourra s'adonner à ses activités préférées !

## LES GARONNAIS À L'HONNEUR

### TITRE DE MAÎTRE RESTAURATEUR DÉCERNÉ



Le titre de **Maître-Restaurateur** a été attribué à **M. Yves Rufinatto**, restaurant le Braconnier à Garons. Ce titre lui confère la reconnaissance officielle de son excellence dans le domaine de la restauration traditionnelle ainsi que dans son engagement en faveur de la qualité.

### UN GARONNAIS RÉCOMPENSÉ EN VTT



Lors de la soirée du Challenge Gardois 2015 au Conseil Régional de Nîmes du 16 octobre 2015 et du 20 novembre 2015 par la Fédération Française du Cyclisme-FFC, un jeune garonnais a été récompensé : **Axel FLORY** - 3<sup>e</sup> (catégorie pupille) et 4<sup>e</sup> du **T.R.J.V (Trophée Régional du Jeune Vététiste)** du Club VTT du Vélo Tonic Vauverdois.



### CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2016

Mme **Benoîte BOUCOIRAN**, Garonnaise, lauréate du Concours Général Agricole 2016 a obtenu le « **Prix d'excellence** » dans sa catégorie : producteur de vin, le 2 février 2016.

### CHAMPION DE FRANCE STRONG MAN



Jordan **DUVAUCHELLE**, jeune Garonnais de 19 ans, est sacré Champion de France " Strong Man ", depuis le 10 avril dernier dans une discipline " très musclée ".

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

### « TOQUE » DÉCERNÉE



Félicitations à **Gilles TALIANI**, Garonnais, qui vient de recevoir une " **Toque** ". Il se retrouve ainsi classé au Gault et Millau pour son restaurant L'ancien Théâtre à Nîmes.

## CONSEILS MUNICIPAUX

DU 16 DÉCEMBRE 2015,  
16 FÉVRIER 2016 ET 23 MARS 2016

Extrait des délibérations : textes complets en Mairie ou sur le site de la ville

### 16 décembre 2015

- Construction de quatre courts de tennis et d'un club house : autorisation donnée à M. le Maire de signer les actes relatifs au fonds de concours de Nîmes Métropole. **Adoptée à l'unanimité.**
- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016. **Adoptée à l'unanimité.**
- Clôture de l'autorisation de programme n°2013-01 : réhabilitation de l'école Saint-Exupéry et aménagement d'une médiathèque. **Adoptée à l'unanimité.**
- Clôture de l'autorisation de programme 2014-01 : aménagement des rues Rigaud, Baroncelli et des Félibres. **Adoptée à l'unanimité.**
- Révision de l'autorisation de programme n°2014-02 : aménagement de la Grand'Rue. **Adoptée à l'unanimité.**
- Clôture de l'autorisation de programme 2014-03 : réhabilitation et mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Monnet. **Adoptée à l'unanimité.**
- Révision de l'autorisation de programme n°2015-01 : construction de quatre courts de tennis et d'un club house. **Adoptée à l'unanimité.**
- Autorisation de programme n°2016-01 : mise en accessibilité des établissements recevant du public dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée. **Adoptée à l'unanimité.**
- Réalisation de travaux de sécurisation de la rue de Bouillargues : demande de subvention au titre des amendes de police. **Adoptée à l'unanimité.**
- Convention relative au financement des travaux sur les ouvrages de la commune de Garons du fait des chantiers de la compétence de Nîmes Métropole, et réciproquement. **Adoptée à l'unanimité.**
- Régime indemnitaire : crédit global 2016. **Adoptée à l'unanimité.**
- Concours du receveur municipal : attribution d'indemnités. **Adoptée à l'unanimité.**
- Acquisition de la parcelle AK 294 appartenant à M. et Mme Bouzigue. **Adoptée à l'unanimité.**
- Convention cadre de fonctionnement de la direction des systèmes d'information commune à Nîmes Métropole et la commune de Garons : modification. **Adoptée à l'unanimité.**
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2014. **Adoptée à l'unanimité.**

### 16 février 2016

- Débat d'orientation budgétaire. **Adopté à l'unanimité.**
- Mise en place d'un système de vidéoprotection sur le site des tennis et club house. **Adoptée à l'unanimité.**
- Facturation des clés et badges des bâtiments communaux en cas de perte ou casse. **Adoptée à l'unanimité.**
- Représentation de la commune de Garons lors de la signature des actes administratifs en la forme authentique. **Adoptée à l'unanimité.**
- Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels et inspection santé et sécurité du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard. **Adoptée à l'unanimité.**
- Subvention à la crèche halte garderie la « Douce Heure ». **Adoptée à l'unanimité.**
- Étude pour la mise en œuvre d'un diagnostic sur les terrains de sport. **Adoptée à l'unanimité.**
- Spectacles taurins. **Adoptés à l'unanimité.**

### 23 mars 2016

- Approbation du compte administratif 2015 de la commune. **Adoptée à l'unanimité.**
- Compte de gestion 2015 de la commune. **Adopté à l'unanimité.**
- Affectation des résultats de l'exercice 2015 de la commune. **Adoptée à l'unanimité.**
- Vote des taux d'imposition 2016 de la commune. **Adopté à l'unanimité.**
- Vote du budget primitif 2016 de la commune. **Adopté à l'unanimité.**
- Autorisation de programme n°2016-02 : aménagement du giratoire de l'entrée nord de Garons. **Adoptée à l'unanimité.**
- Acquisition d'une partie de la parcelle AK 139 appartenant à la SARL Ferver. **Adoptée à l'unanimité.**
- Subventions annuelles 2016 aux associations. **Adoptées à l'unanimité.**
- Modification du règlement du cimetière communal. **Adoptée à l'unanimité.**
- Cimetière : tarifs des concessions funéraires - Modification. **Adoptée à l'unanimité.**
- Centre de loisirs : tarification. **Adoptée à l'unanimité.**
- Dissimulation du réseau électrique Grand'Rue : demande d'inscription au programme du SMEG et participation estimative de la commune. **Adoptées à l'unanimité.**
- Dissimulation du réseau génie civil Télécom Grand'Rue : demande d'inscription au programme du SMEG et participation estimative de la commune. **Adoptées à l'unanimité.**
- Restructuration du réseau d'éclairage public Grand'Rue : demande d'inscription au programme du SMEG et participation estimative de la commune. **Adoptées à l'unanimité.**

# Garons d'hier et d'aujourd'hui



La Mairie,  
avant-hier, hier  
et aujourd'hui



La Médiathèque



Café-bar de l'Univers



## L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES, COMMENT ÇA MARCHE ?

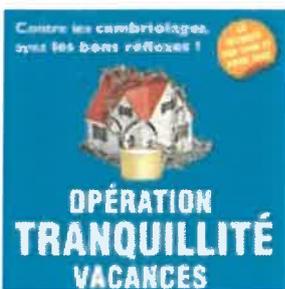
### Vous vous absentez de votre domicile durant les vacances scolaires ?

Avant de partir en vacances, vous pouvez signaler votre départ à la Police Municipale ou à la Gendarmerie, dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances. Les services de la Police Municipale de Garons ou de la Gendarmerie de Bouillargues peuvent surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. En cas d'anomalie (tentative d'effraction ou effraction) vous êtes prévenus (directement ou par une personne de confiance) afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi.

Cette demande gratuite s'effectue au moyen d'un formulaire de demande individuelle qui bien évidemment reste à notre discrétion et strictement confidentielle.

Pour bénéficier de ce service, vous devez passer :

- soit par la Police Municipale à GARONS
- soit par la Gendarmerie Nationale à BOUILLARGUES.



### Quelques recommandations :

- ne pas laisser le courrier trop longtemps dans la **boîte aux lettres** : une personne de confiance doit pouvoir, pendant vos vacances, relever le courrier ;

- ne pas oublier avant le départ, de **fermer correctement** les portes, fenêtres et volets : sachant qu'un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type "minuteur" peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement ;

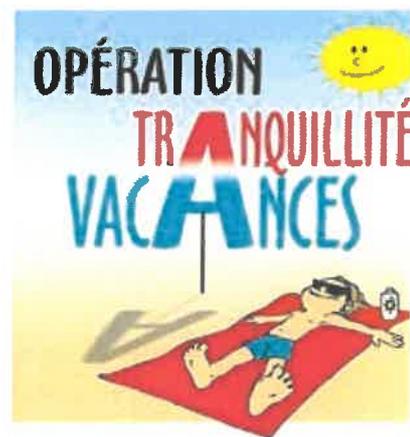
- vérifier le **bon état des serrures et verrous** y compris ceux des dépendances extérieures ;

- ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans le logement ou le commerce ;

- mettre ses **bijoux, objets d'art et valeurs** en lieu sûr ;

- donner éventuellement les clés à la famille proche ou aux voisins pour qu'ils viennent quotidiennement ouvrir et fermer les volets ;

- sur le lieu de vacances, ne pas oublier de fermer la location, caravane, habitation avant le départ à la plage ou en ville, et éviter de dormir fenêtres ouvertes la nuit.



La Police Municipale

## BIENVENUE

### Agence immobilière Groupe C2I

Place de la Toscane  
Garons

Ouverture le 2 mai

## RUMEURS...

Aux dires de « personnes bien informées », le magasin LIDL :

- pour les « plus proches » du dossier : cette enseigne quitterait la commune !

- pour les « connaissances » du Directeur : cette enseigne offrirait aux Garonnais des « milliers » de mètres carrés commerciaux, mais où ?... aux quatre coins de la commune.

Pour l'heure, la Mairie dément ces informations erronées et non fondées.

## ...À PRIX DISCOUNT

## LES TROTTOIRS SONT FAITS POUR LES PIÉTONS, PAS POUR LES VOITURES !

### Respectons les piétons

Le stationnement sur un trottoir représente une gêne évidente pour les piétons. Souvent, ils sont obligés de marcher sur la chaussée. De ce fait, la mise en danger des personnes est avérée, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les enfants.



Il est naturel qu'un automobiliste cherche à se garer au plus près de sa destination. Cependant, il ne faut pas céder à la facilité ni à l'incivisme. Dans la plupart des cas,



il existe des places libres à proximité, sur la voirie ou sur des emplacements réservés. Donc au besoin, il est préférable de faire quelques mètres à pied. Qu'en pensez-vous ? Ça n'a jamais fait de mal !

Les mamans et leurs poussettes, les enfants, les collégiens, les joggeurs, les personnes âgées, les promeneurs, les personnes handicapés... vous remercient d'avance.

### Stationnement gênant : un PV conséquent pour lutter contre les incivilités !

**Le stationnement d'une voiture sur un trottoir, en totalité ou en partie, constitue une infraction.** Comme toute infraction, elle doit être sanctionnée. Dans le village, il y aura donc verbalisation.

**Depuis juillet 2015, le stationnement gênant coûte désormais 135 euros.**

L'amende de quatrième classe n'est donc plus réservée aux automobilistes se garants sur une place PMR (Personnes à Mobilité Réduite), mais également stationnés dans les contextes suivants :

- sur les trottoirs (une certaine tolérance reste toutefois appliquée pour les deux-roues),

- sur les pistes cyclables,
  - sur les couloirs de bus et autres voies réservées aux véhicules prioritaires,
  - sur les emplacements réservés aux transports de fonds,
  - sur les passages piétons, ainsi que 5 mètres en amont si le balisage le mentionne,
  - devant un feu tricolore ou un panneau de signalisation, si le véhicule garé empêche les autres usagers de voir l'indication,
  - proche des bornes à incendie.
- Pour rappel, une contravention de classe 4 représente **une amende forfaitaire de 135 euros, pouvant être minorée (90 euros) ou majorée (375 euros)**. Elle peut éventuellement être complétée par une immobilisation et/ou une demande de mise en fourrière par les agents.



Mais la commune de GARONS fait confiance aux Garonnais et Garonnaises : elle compte davantage

**sur le respect et le civisme que sur la répression !**

## Garons

### Les scolaires nagent comme des poissons dans l'eau

6 AVR. 2016

Depuis cinq semaines, chaque mardi, une soixantaine d'élèves prend le bus en direction de Nîmes et de la piscine Nemausa.

Une routine pour ces élèves de cours moyen des classes de Mmes Lescarcele et Bellec de l'école Jean-Monnet, accompagnés par les enseignantes et des parents. Un cycle de huit séances pour répondre aux objectifs fixés par l'éducation nationale: savoir nager en fin de cycle 3, c'est-à-dire à la fin du primaire.

Par groupe de dix, encadrés par maîtres-nageurs et enseignants, les élèves travaillent avec application à améliorer les différentes techniques de nage.

Un apprentissage mené de façon ludique, à grand renfort de tapis, cerceaux, boudins.



Les deux dates de cours moyen à Nemausa.

Bénéficiant de la gratuité totale, cette expérience, à son terme, se poursuivra, pour la même durée, avec deux autres classes de l'école. **Cont. Tél. : 05 99 02 63 75**

## Garons

### Succès du salon du flacon à parfum

3 AVR. 2016



Les étals, toujours très bien achalandés.

Beaucoup de monde était présent, dimanche 20 mars à la salle des fêtes, pour le 27<sup>e</sup> salon international du flacon à parfum, né en 1990, sous l'impulsion de Reine et Jean-Max Marcouriel.

Cette année, en ce dimanche des Rameaux maussade, ce sont plusieurs milliers de connaisseurs qui ont foulé les allées de la salle des fêtes du village, en quête d'un coup de cœur ou d'une pièce rare. Plus de quatre-vingts exposants venus de la France entière mais aussi de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, de Suisse et de la Principauté de Monaco se trouvaient là pour les accueillir.

Une belle prouesse pour ce salon le plus connu comme l'un des plus importants de l'Hexagone. **Cont. Tél. : 05 99 02 63 75**

# REVI PRE

## Garons

### À la découverte de l'

Dans le cadre du Printemps des auteurs, l'équipe d'Ana Albinet, responsable de la médiathèque Saint-Exupéry, a reçu Eric Derrion, talentueux écrivain, samedi 2 avril.

Le jeune public était captivé par l'enfance et l'adolescence de ces légendaires jeunes gens, de leur statut de page à celui d'écuyer. Ils ont appris l'éducation des chevaliers voulue par le pape Urbain II, scandalisée par les exactions des fameux preux chevaliers de son époque lors des croisades.

Poésie, musique, instruction religieuse, soin des chevaux, tournoi et jonglerie, mariage du bâton sont inscrits au programme d'une solide formation initiée à l'âge de sept ans jusqu'à la cérémonie de l'adoubement (Sois juste, preux, et généreux).

Une captivante rencontre enrichie par la présence d'Arthur, Lancelot et la Dame du lac, illustres figures de la Tr

## Garons

### Des rencontres et des activités avec le club des Anciens jeunes

6 FEV. 2016



Les seniors de Garons toujours prêts à participer aux activités.

Les adhérents du club des Anciens jeunes ont toujours la forme. Entre rencontres hebdomadaires au lavoir et voyages organisés, leur présidente, Ange-Marie Zanon, et son équipe organisent chaque mois une activité originale, susceptible d'intéresser et d'attirer le plus grand nombre.

Dimanche 31 janvier, un repas

de fête a été partagé par cent vingt convives. Une occasion de se régaler et de se remémorer les moments passés ensemble en 2015. L'après-midi a été rythmée par le groupe Double je, originaire de Marseille, et s'est achevée entre chants et danses.

► **Contact : Anciens jeunes de Garons au 04 66 30 00 00**

13 NOV. 2015

## Garons

Réunis, dans les jardins de la maine, autour du monument aux morts, autorités civiles et militaires (503<sup>e</sup> régiment du Train), anciens combattants et écoliers, entourant Alain Dalmas, premier élu, et Marc Tuzet, président des anciens combattants, ont rendu, mercredi 11 novembre, un hommage solennel aux soldats morts pour la France. Messages patriotiques, dépôts de gerbes et Marseillaise entonnée par le chœur des écoliers mirent un terme à cette émouvante cérémonie, avant le traditionnel vin d'honneur.



## Garons

24 MARS 2016

### Nicolle Rochelle a séduit son public



L'artiste était accompagnée du Hot antic jazz band.

L'association Jazz à Garons a reçu le Hot antic jazz band, vendredi 11 mars, à la salle des fêtes, avec en vedette la chanteuse, danseuse et comédienne Nicolle Rochelle. Le public a été conquis par cette merveilleuse artiste si bien accompagnée par le Hot antic dans le répertoire de Joséphine Baker.

Le Hot antic a également interprété des standards de jazz et

des boogie-woogies. Ce n'est que tard dans la soirée que le public a quitté la salle des fêtes après deux rappels. Les amateurs de jazz se souviendront de cette somptueuse prestation. Prochain rendez-vous le 27 mai avec la formation parisienne Les Mem'Ory.

► **Association Jazz à Garons**  
jazz.garons@la.poste.net,  
<http://www.jazzgarons.fr>  
**Cont. Tél. : 05 99 02 63 75**

## Les tro

De nos étaient du 12 mai l'équipe de toutes ce pion. L'U en effet, Gallia clu un plateau De multipl des équip huit joueu çants ont d de 25 minu teau, selon l me de ce t: une petite cc

## Garons La commune va bâtir des courts de tennis et un club-house

Le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet communal de réalisation de quatre courts de tennis et d'un club-house est en cours. Situé à l'entrée nord-est de la commune, quartier Carrère de la commune, à proximité de la Halle aux Sports, son achèvement est prévu pour fin du second semestre 2014. Son coût sera de 800 000 €.



Quatre courts en résine synthétique, un club-house

Les courts de tennis en résine de quartz, club et pavillonnaire des accès entre chaque aile de jeux, d'une dimension synthétique. Ils sont prévus pour le jeu double et simple pour le jeu de l'école. Les équipements mécaniques au jeu. Un d'entre eux, considéré comme court d'appoint pour une partie de tennis.

Le club-house complètera le dispositif implanté dans l'une des cours d'entretien, de ce composant d'un simple accès de cheminée permettant d'être et abriter les bureaux d'arbitrage, un local de stockage et deux vestiaires de plus d'une zone pour se changer et respecter les normes NF (personnes à mobilité réduite) en vigueur. Cet équipement sera financé pour moitié par les fonds propres de la commune.

Le club-house sera accessible aux personnes à mobilité réduite. L'objectif est de répondre aux exigences réglementaires relatives aux quotas de logements sociaux, réhabiliter les équipements sportifs.

## Animation des jeunes chevaliers

23 AVR. 2015



Le public a été captivé par les légendaires jeunes gens.

Un spectacle vivant avec un talent certain, tant de bouffonneries, rires et de nombreuses musicales. Passionnante, instructive animation offerte au concours de Nîmes.

Barrière, libre contact  
eric@lemon.fr  
vauvert@barrieres.com  
tel : 05 05 87 22 33  
tel. 05 05 02 63 75

Centre de loisirs Du 25 au 29 avril, le centre de loisirs organise un séjour dans le Vercors, à Roissard. Quarante-cinq places sont disponibles (taux : 110 € et 125 € extérieur). Réunion d'information ce 13 avril à 17h30, au centre de loisirs, Mas de l'Hôpital. Contacts: Virginie au 05 79 85 98 08, mairie, Virginia Coûn, au 04 66 70 05 77, garons.sish.leolagrange@live.fr.

## Handball avec Vauvert et Gallician in plateau de choix

23 MARS 2015



Ils ont disputé les matchs dans un bon esprit.

Les supporters s'efforcent de soutenir leur équipes et encourager les champions accueillis à Vauvert et le Gallician pour

le par le club garonnais à tous les joueurs et accompagnants. Rappelons que toutes les infrastructures sportives du village (stade Joseph-Zanon, Halle aux sports, Mas de l'hôpital...) sont, non seulement, mises à la disposition des clubs sportifs mais aussi des NAP (Nouveaux accueils périscolaires), le vendredi après-midi. Une précieuse aide offrant une belle ouverture pour faire découvrir à tous et à chacun des activités variées et mal appréhendées. Contacts: M. 05 99 02 63 75

## Garons Handball : l'autre manière d'apprendre à vivre ensemble

Belle surprise que celle présentée de longue date par Sylvie Arribas, directrice de l'école Jean-Monnet, Émilie Valon, coordinatrice du comité sport adapté du Gard, Jean-Marie Muret et Sabine, éducateurs de l'IME Les Abeilles de Fontvieille et la municipalité avec Jacques Bouvier, conseiller chargé des sports et Yves Rodriguez, adjoint. Pendant des premiers championnats de France de handball sport adapté qui se sont déroulés ce week-end du 12 décembre sur trois sites garonnais (Garons, Bellegarde et Nougatiers), une pratique partagée de ce sport a été menée, deux jours avant les rencontres officielles, dans la salle aux sports entre les élèves de CM2 et les enfants de l'IME. Six ateliers ont accueilli les jeunes handballers: de et de précision, parcours de conduite de ballon, arbitrage et tir avec mesure de la vitesse de ballon (50 km/h pour ces



« Un pour tous, tous pour un », la devise de ces jeunes.

Le club garonnais à tous les joueurs et accompagnants. Rappelons que toutes les infrastructures sportives du village (stade Joseph-Zanon, Halle aux sports, Mas de l'hôpital...) sont, non seulement, mises à la disposition des clubs sportifs mais aussi des NAP (Nouveaux accueils périscolaires), le vendredi après-midi. Une précieuse aide offrant une belle ouverture pour faire découvrir à tous et à chacun des activités variées et mal appréhendées. Contacts: M. 05 99 02 63 75

## Garons 29<sup>e</sup> Tour pédestre : des courses pour enfants et adultes

7 8 AVR. 2015

À l'occasion de la 29<sup>e</sup> édition du Tour pédestre, la municipalité organise, dimanche 17 avril, trois courses ouvertes aux enfants de l'école maternelle et des écoles primaires Jean-Monnet et Saint-Eupéry. Trois parcours, 400 m pour les plus petits, 1 000 m et 1 300 m pour les plus grands attireront, comme à l'accoutumée, nombre de petits champions et championnes en herbe.



■ Dernière réunion de préparation, pour que tout soit parfait.

Suivront les 10 km course maîtresse de la journée, ainsi que, nouveauté cette année, une boucle de 5 km spécialement réservée aux catégories féminines. Ces deux parcours, qui partiront sensiblement à la même heure, judicieusement distribués entre asphalte et pleine nature, seront distincts. Les inscriptions, les départs

et la remise des récompenses se feront à la salle des fêtes. Les catégories, minimes, cadets, juniors espoirs, vétérans 1, vétérans 2 et vétérans 3 seront proposées aux compétiteurs. Gageons qu'une belle matinée sportive sera, ce jour-là, par un temps printanier, offerte aux quelque trois cents coureurs qui s'annoncent.

Le 29<sup>e</sup> Tour pédestre de Garons, dimanche 17 avril, salle des fêtes (près du stade municipal), parking assuré, courses adultes 10 heures, inscription 10 €, remise trophées et récompenses à l'arrivée, courses enfants: 8 h 30 (courses gratuites, même lieu). Possibilité repas sur réservation: 10 € au 04 66 70 05 83, www.amsl-garons.com Dates M. 05 99 02 63 75

## PARTICIPATION CITOYENNE

**RÉUNION PUBLIQUE**  
**Mardi 31 mai 2016 à 18h30**  
**à la salle des Évêques de GARONS**

Le capitaine LAMY Stéphane, commandant la communauté de brigades de BOUILLARGUES/BELLE-GARDE présentera, à l'occasion d'une réunion publique (accès libre), le projet de mise en place du concept de « Participation citoyenne » au sein de la commune de Garons. À cette occasion, les volontaires se feront connaître.

Sous l'impulsion de la municipalité à l'initiative du projet, le dispositif est un partenariat qui associe la bonne volonté des citoyens et l'engagement accru des forces de sécurité compétentes sur le territoire de la commune.

Chaque habitant a ainsi la possibilité de rendre plus efficace l'action de la gendarmerie nationale et de la police municipale en s'inscrivant dans un échange permanent d'informations accepté de manière consensuelle entre les administrés et les forces de sécurité.



Les « voisins vigilants » s'engagent bénévolement à être des référents dans leur quartier, de manière continue ou ponctuelle, en fonction de leur disponibilité.



- Ils veillent, mais ne surveillent pas.
- Ils sont vigilants, mais ne sont pas des vigiles.
- Ils alertent les forces de l'ordre, mais ne les remplacent pas.

Aux antipodes de toute forme d'autodéfense, le concept de participation citoyenne consolide les relations humaines et favorisent l'entraide. Citoyens solidaires, les voisins vigilants constituent au sein de leurs quartiers une véritable chaîne de solidarité et d'alerte en partenariat avec la gendarmerie nationale et la police municipale.

- Être voisin vigilant, c'est être solidaire vis à vis des autres.
- Être voisin vigilant, c'est respecter les droits individuels et les libertés publiques.
- Être voisin vigilant, c'est entrer dans une démarche de prévention de la délinquance en partenariat avec les forces de l'ordre.

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

### Mai

- Samedi 21 : Pièce de théâtre organisée par l'AFR Théâtrale
- Jeudi 26 : Chorale collège les Fontaines et école Jean Monnet Primaire
- Vendredi 27 : Soirée Jazz organisée par Jazz à Garons
- Samedi 28 mai : 10h/17h - Espace Jean Yannicopoulos - Journée Santé « Manger-Bouger »

### Juin

- Samedi 4 juin : Gala danse AMSL
- Dimanche 5 juin : Vide Grenier - Square de la Gare - Comité de Jumelage
- Jeudi 9 : Fête école maternelle
- Samedi 11 : Remise des ceintures pour le Judo
- Du jeudi 16 au dimanche 19 : Fête votive
- Vendredi 24 : Fête écoles primaires
- Samedi 25 : Repas des anciens jeunes

### Juillet

- Samedi 2 : Garons « Faites du sport »
- Mercredi 13 : Feu d'artifice + Bal - Parc Municipal

### Septembre

- Samedi 10 et dimanche 11 : Salon « Rétro Photo » - Salle des fêtes

### Octobre

- Samedi 15 : Concert de jazz interprété par Rhoda Scott et Linda Lee Hopkins, organisé par Nîmes Métropole - 20h - Salle des fêtes
- Vendredi 22 : Miss Garons - Salle des fêtes

### Novembre

- Vendredi 5 : Festi Gipsy - Flamenco - Salle des fêtes

### Décembre

- 18 décembre : Spectacle « La flûte enchantée » - Mozart - Salle des fêtes
- 31 décembre : Réveillon St Sylvestre organisé par le club de Basket

# Dans la commune



## État-civil

### NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

- ☺ Kaïs CHAIBI, 15 septembre 2015 à Nîmes
- ☺ Léna DEVAUX, 19 septembre 2015 à Nîmes
- ☺ Evan DEVAUX, 19 septembre 2015 à Nîmes
- ☺ Lucas MEYER, 19 septembre 2015 à Nîmes
- ☺ Zack PERRIER, 24 septembre 2015 à Nîmes
- ☺ Célia DURAND, 30 septembre 2015 à Nîmes
- ☺ Lya ZAMMALI, 07 octobre 2015 à Nîmes
- ☺ Thibault GAS, 19 novembre 2015 à Nîmes
- ☺ Kaïs MOHAMEDI, 1<sup>er</sup> décembre 2015 à Nîmes
- ☺ Marina VU, 06 décembre 2015 à Nîmes
- ☺ Liam FONTAINE, 08 décembre 2015 à Nîmes
- ☺ Raphaël SEOSSE, 14 décembre 2015 à Nîmes
- ☺ Sammy BEN AKKA, 14 décembre 2015 à Nîmes
- ☺ Iris LY, 18 décembre 2015 à Nîmes
- ☺ Leandro ROCCARO, 18 décembre 2015 à Nîmes
- ☺ Alexis HERNANDEZ, 27 décembre 2015 à Nîmes
- ☺ Souhaïl KAMBOUA, 28 décembre 2015 à Nîmes
- ☺ Amir HAMADOUCHE, 02 janvier 2016 à Nîmes
- ☺ Ismail HAMIMID, 06 janvier 2016 à Nîmes
- ☺ Logan MASSACRIER, le 21 janvier 2016 à Nîmes
- ☺ Pauline MARCEL, 02 février 2016 à Nîmes
- ☺ Tchaly PALOMBIER, 03 février 2016 à Nîmes
- ☺ Lilio MENDOZA SITA NSIMBA, 05 février 2016 à Nîmes
- ☺ Camille CHAPELLE, 05 février 2016 à Nîmes
- ☺ Assile MESSAOUDI, 09 février 2016 à Nîmes
- ☺ Nahil AYYATE, 14 février 2016 à Nîmes
- ☺ Giulia LOUBET PASQUARIO, 17 février 2016 à Nîmes
- ☺ Elisa REY, 20 février 2016 à Nîmes
- ☺ Quentin LACELARIER, 03 mars 2016 à Nîmes
- ☺ Elyo MESSAOUDI, 07 mars 2016 à Nîmes
- ☺ Gabriel RUSSO, 18 mars 2016 à Nîmes
- ☺ Mathis BASMADJOGLOU, 11 mars 2016 à Nîmes
- ☺ Tristan BRACQ, 20 mars 2016 à Nîmes

### MARIAGES

Nos félicitations à :

- ♥ Elisabeth VANG et Mohamed MAHIAOUI le 31 octobre 2015
- ♥ Daisy THERY et Steeve MARCINIAK le 15 avril 2016
- ♥ Joséphine MARCH et Mélissa BLONER le 16 avril 2016



### DÉCÈS

Nos sincères condoléances aux familles de :

- ☹ Marie RENUCCI veuve SEGUREL
- ☹ Roger PICQ
- ☹ Iva PIERI
- ☹ Joseph RIZO
- ☹ Cayetano CAYHUELA
- ☹ Catherine PECHOU épouse PAULE
- ☹ Hélène CONDOMINÈS veuve GRINDA
- ☹ Roger HUMBERTCLAUDE
- ☹ Gérard ROLLAND
- ☹ Pietro PIACENZA
- ☹ Paul ALDEGUER
- ☹ Claude FLEURDORGE
- ☹ Patrick LAUREAUX
- ☹ Huberte PIGNIDE veuve GUIN
- ☹ Pierre GUY
- ☹ Madeleine JOUBERT veuve VIAUD
- ☹ Léonard EMULO
- ☹ Yvette VINCENT
- ☹ Maria HENRIQUES épouse ANDRIOT
- ☹ André LEROUX
- ☹ Micheline DEBONO épouse SCROCCO
- ☹ Maxime BARACHET
- ☹ Michel JACQUEMOUD
- ☹ Christian BOUTONNET
- ☹ Oméro TALIANI
- ☹ Christian PACTON
- ☹ Thérèse MINGOT épouse SOLER
- ☹ Cécile LUCIANI veuve PEYROUSE
- ☹ Zoua HEU épouse XIONG
- ☹ Albert JOUVE
- ☹ Yvonne AUBERT veuve PASCAL

## CENTRE DE LOISIRS

Après le repos bien mérité des vacances de Noël, le centre de loisirs de Garons a repris ses activités avec autant de motivation et de dynamisme que nous lui connaissons.

Le séjour NEIGE a comme d'habitude comblé les 45 participants, proposant des jeux de neige, du ski alpin et la fabuleuse Boum de fin de séjour qui reste un souvenir INOUBLIABLE.



Ce séjour proposé chaque année à la même époque, victime de sa notoriété, n'a pas le temps d'ouvrir ses inscriptions qu'il est déjà complet le premier jour à 10h du matin.

Petite anecdote... Les places sont si convoitées que certains procèdent aux inscriptions dès 00h06... « Le ski est à ceux qui se lèvent tôt » ou se couchent tard !

Pour les vacances de printemps, un camp a été organisé à Roissard du 25 au 29 avril.



35 jeunes garonnais pourront découvrir des activités de pleine nature.



Quant aux vacances d'été, elles s'annoncent toutes aussi agréables. L'un des thèmes de cet été : « On part aux États-Unis ! Californie, Texas, Florida, New York... ».

La suite du programme estival, quant à elle, est en cours de finalisation.

### PASSEPORTS ÉTÉ



Grand succès pour le passeport été 2015, qui s'est vendu en intégralité, et pour 70 %, dans la tranche d'âge des 14/18 ans. Une aubaine pour ces jeunes qui ont pu bénéficier avec ce passeport d'activités telles que le canoé, l'accrobranche ou encore le bowling.

## TOUR PÉDESTRE 2016

Organisée par l'AMSL sous l'égide d'Yves Rodriguez, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, l'épreuve des 10 km de Garons s'est récemment déroulée dans les rues du village. Sa parfaite organisation n'est plus à démontrer ! 377 participants ont concouru à cette épreuve traditionnelle et tous se sont présentés à l'arrivée. Chez les hommes, **Jalal Nordine** est arrivé premier avec un temps de 29 mn.



Chez les dames, c'est **Nora Vivancos-Boudiaf** qui, avec 39 mn 56, a remporté la première place. Et la première "Garonnaise" est **Jessica Charle-moine-Waterlot**, conseillère municipale. La nouveauté de cette année : l'organisation d'un parcours de 5 km. À midi, l'heure était aux remises des prix et aux réjouissances autour d'un sympathique repas à la salle des fêtes.



## UNE NOUVELLE ASSOCIATION DANS NOTRE COMMUNE

Mme ROBERT Marie-France et M. ROBERT Franck, ont créé " GARONS ASSOCIATION d'ATHLÉTISME " (G2AA).

Les activités de **marche nordique** et d'**athlétisme moins de 12 ans** vous seront proposées pour la rentrée de septembre.

Séances encadrées par un entraîneur diplômé de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Initiation à l'espace Jean Yannicopoulos prévue le 28 mai 2016 à 10h (gratuite avec prêt de bâtons). Renseignements au 06 82 19 70 64.



## BIENVENUE

### PAPALINO PIZZA

Nouveau camion de pizzas  
Square de la Gare  
06 44 08 00 37

### Cécile Guricolas

Conseillère en Immobilier Gard  
Rue Marquis de Baroncelli - Garons  
cecile.guricolas@optimhome.com

## LE MOT DE L'URBANISME

Les autorisations d'urbanisme sont des formalités préalables à la réalisation de travaux de construction nouvelle, de travaux sur construction existante, de changement de destination et des travaux d'aménagement (division de terrains, lotissement, aire de stationnement, installation de caravanes, etc.).

Le service de l'Urbanisme est à votre disposition pour vous informer sur le type d'autorisation nécessaire et assure l'instruction de votre demande.

Les principales procédures sont les suivantes :

- **permis de construire** : le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. À partir de 40m<sup>2</sup>.

- **permis d'aménager** : pour les lotissements prévoyant la réalisation d'espaces communs,

- **permis de démolir** : le permis de démolir est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de démolition respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

- **déclaration préalable** : certaines constructions, travaux, installations, aménagements comprenant ou non des démolitions sont soumis à déclaration préalable. De 5 à 40m<sup>2</sup>.

**À NOTER** : la demande ne vaut pas autorisation. Celle-ci sera octroyée après instruction du dossier par le ou les services concernés.

### RISQUES ENCOURUS POUR TRAVAUX SANS AUTORISATION

Infractions et sanctions :

L'exécution de travaux sans autorisation préalable ou non conformes à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme).

Dans ce cas, un procès-verbal est dressé et transmis au Procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme).

Parallèlement aux sanctions pénales, le Tribunal Correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire...

*À la suite de l'encart sur les murs de clôture, les Garonnais ayant procédé à la réalisation des enduits sont remerciés pour l'amélioration de l'esthétique de notre village.*

### Vous trouverez les formulaires en ligne sur [cerfa.gouv.fr](http://cerfa.gouv.fr)

✓ Cerfa n°13404 - Déclaration préalable.

✓ Cerfa n°13703 - Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes.

✓ Cerfa n°13405 - Demande de permis de démolir.

✓ Cerfa n°13406 - Demande de permis de construire (pour une maison individuelle et/ou ses annexes).

✓ Cerfa n°13407 - Déclaration d'ouverture de chantier.

✓ Cerfa n°13408 - Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

✓ Cerfa n°13409 - Demande de permis de construire ou de permis d'aménager (comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions).

✓ Cerfa n°13410 - Demande de certificat d'urbanisme.

✓ Cerfa n°13411 - Demande de modification d'un permis de construire délivré en cours de validité.

✓ Cerfa n°13412 - Demande de transfert de permis de construire délivré en cours de validité.

✓ Cerfa n°13824 - Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP).

✓ Cerfa n°13825 - Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un immeuble de grande hauteur (IGH).

✓ Modèle de « dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique » (ce dossier spécifique contient un bordereau des pièces à joindre. Il est à intégrer dans la demande de permis de construire ou de permis d'aménager CERFA n°13409 -pièces PC39 et PC40 ou PA50 et PA51-).

## TRI DES EMBALLAGES : ON VOUS SIMPLIFIE LA VIE !



Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, vous pouvez déposer tous vos emballages dans le bac de tri.  
La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

### Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et films en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Adapter les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages ! Et avec le nouveau centre de tri du SITOM Sud Gard, Valréna, c'est d'autant plus facile !

### Qui est concerné ?

Près d'un habitant sur deux dans le Gard. Le SITOM Sud Gard et ses communes adhérentes font partie d'un projet pilote national proposé par Éco-Emballages.

### Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri

prennent place dans votre commune.

Pour vous aider :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez de préférence vos emballages en vrac dans le bac.

### À recycler :

Dans le bac de tri : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Et n'oubliez pas : les emballages en verre sont toujours à déposer dans la colonne prévue à cet effet !

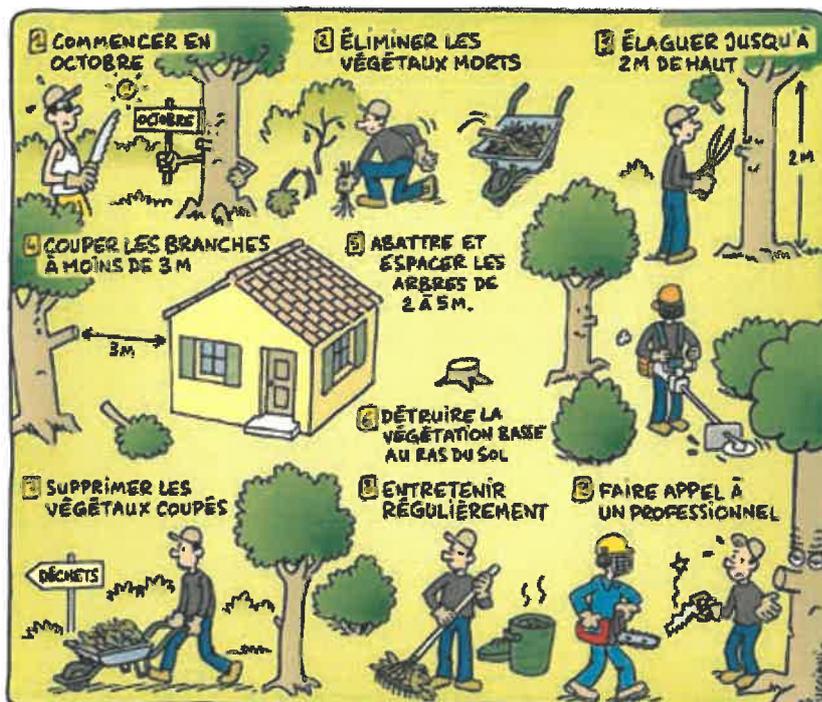
Désormais, plus de doute, à Garons, **tous les emballages se trient !**



## OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Au cours de ces dernières années, le Gard n'a pas connu de grands incendies de forêt dévastateurs tels qu'ont pu les subir des départements voisins ou d'autres pays européens.

Si ce bilan est encourageant, il n'est pas pour autant la garantie que le risque feux de forêt a disparu de notre département, bien au contraire. En 2015, la superficie forestière brûlée dans le département a été de 140 ha (dont 93 ha sur le feu du 31 juillet à St André de Valborgne). L'absence de très grands feux depuis plusieurs étés a en effet pour conséquences un accroissement de la végétation combustible et dans le même temps, une moindre conscience du risque parmi la population.



Le Gard fait partie des 32 départements identifiés dans le code forestier comme à risque d'incendie. Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu, nous devons tous être vigilants quant à la mise en œuvre des mesures collectives et individuelles qui permettent de protéger non seulement les personnes et les biens mais également notre patrimoine naturel.

L'obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé, prévue par l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2013 relatif au débroussaillage réglementaire destiné à diminuer l'intensité des incendies de forêt et à en limiter la propagation, est l'une des mesures dont l'efficacité est reconnue pour la protection des habitations et de leurs occupants. En effet, l'exécution de cette obligation offre de nombreux avantages tant aux propriétaires qu'à la collectivité.

Quand un feu de forêt se propage et menace une habitation, le débroussaillage permet :

- de mieux assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et de ses biens : le débroussaillage diminue la combustibilité de la zone. La propagation du feu est ralentie et son intensité diminuée ;
- d'améliorer la sécurité des secours et de faciliter l'extinction : le débroussaillage des abords de la

maison et des voies d'accès est nécessaire à l'arrivée des secours et à leur intervention dans des conditions de sécurité satisfaisantes ;

- d'éviter aux secours de se concentrer uniquement autour des habitations et leur permettre ainsi de mieux protéger la forêt : le débroussaillage, par l'autoprotection qu'il apporte, réduit le nombre de moyens de lutte nécessaires, ce qui permet d'en allouer plus à la défense de la forêt. En conséquence, en débroussaillant, on protège aussi la forêt ;
- d'éviter les départs de feux : la majorité des incendies de forêt sont liés à l'homme et sont dûs à des imprudences (8 feux sur 10). Ils ont lieu le plus souvent à proximité des voiries ou des habitations. Le débroussaillage, en diminuant l'inflammabilité de la zone, évite un départ de feu trop brutal, vite incontrôlable.

**Le respect de cette obligation relève avant tout d'une attitude civique.**

Par ailleurs, le respect de cette obligation par chaque particulier permet en effet la création d'une bande débroussaillée autour des quartiers habités susceptible de prévenir l'intrusion dans les zones urbanisées de sangliers provenant des milieux naturels avoisinants.

## PLAN DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES MALADIES TRANSMISES PAR LE ZIKA, LE CHIKUNGUNYA ET LA DENGUE DANS LE DÉPARTEMENT DU GARD

La totalité du département est en zone de lutte contre le moustique vecteur du chikungunya, de la dengue et du Zika.

Le plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes du 17 mars 2006, et son instruction annuelle d'application, sont mis en œuvre dans le département du Gard du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2016.

L'application du plan anti-dissémination de la dengue et du chikungunya dans le département du Gard, se compose de plusieurs axes d'intervention :

- ✓ la surveillance entomologique et la lutte contre le moustique par le Conseil Départemental en vertu de ses compétences en matière de prospection, et traitement, travaux, contrôles et évaluation des moyens de lutte anti-vectorielle ;
- ✓ la surveillance épidémiologique associant l'Agence Régionale de Santé et les professionnels de santé du département ;
- ✓ les actions de communication et d'information auprès des professionnels de santé, du public pour la mobilisation conununautaire, ainsi que des actions d'éducation sanitaire de la population.

Ce plan ne préjuge en rien d'actions ou de travaux spécifiques qui devraient s'appliquer à certaines infrastructures, ouvrages ou bâtis qui apparaîtraient nécessaires dans le courant de l'année.

Dans le département du Gard, l'organisme de droit public habilité à procéder ou à faire procéder aux opérations de lutte contre les moustiques est le Conseil Départemental. Ce dernier a délégué cette opération, par voie de conventionnement, à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Méditerranéen (EID Méditerranée).

En cas de nécessité et pour procéder aux actions qui leurs incombent, les agents de l'opérateur (EID) sont autorisés à pénétrer avec leur matériel dans les propriétés publiques et privées, même habitées, après que les propriétaires, locataires, exploitants ou occupants en ont été avisés à temps pour leur permettre de prendre toutes dispositions utiles pour la sauvegarde de leurs intérêts.

En cas de refus ou de difficultés d'accéder à une propriété privée, l'intervention des agents de l'opérateur



public peut être réalisée 24 heures après l'expiration d'une mise en demeure du Préfet affichée en mairie.

L'accès dans les lieux par un agent de direction ou d'encadrement du service du département ou de son opérateur public est permis avec assistance du maire et du commissaire de police ou du chef de gendarmerie ou de leurs délégués. Un procès verbal sera dressé.

Le gestionnaire de l'aéroport Nîmes-Arles-Camargue a également pour obligation de mettre en œuvre un programme de lutte anti-vectorielle et d'informer les passagers au départ ou au retour des zones contaminées.

Au plus tard un mois après la fin de la période de mise en œuvre du plan fixé, l'EID Méditerranée enverra au Préfet et à l'ARS le bilan de la campagne qui devra comporter les éléments suivants :

- ✓ résultats de la surveillance et présentation de la cartographie des zones de présence du moustique vecteur dans le département,
- ✓ produits insecticides utilisés : nom commercial, composition en substances actives, doses de traitement, quantités utilisées sur le département,
- ✓ liste et cartographie des zones traitées, nombre de traitements par zone,
- ✓ résultats d'études éventuelles sur la résistance des moustiques vecteurs locaux aux insecticides,
- ✓ difficultés rencontrées pour la mise en application de l'arrêté,
- ✓ i nformations sur les précautions prises pour limiter l'incidence des opérations de traitement sur la faune, la flore et les milieux naturels, détaillant si nécessaire les axes d'amélioration à apporter pour les opérations à venir.

# Pourquoi ma commune se lance-t-elle dans cette démarche ?

GA

 sans

## Pour protéger l'eau que vous buvez

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée pour partie par le captage du chemin des Canaux et par une station de potabilisation de l'eau du canal BRL. Captage et usine de traitement sont situés sur la commune de Bouillargues. Une partie de la zone qui alimente le captage de Caissargues se trouve sur le territoire communal de Garons. Ces captages sont « prioritaires » pour restaurer la qualité de l'eau car vulnérables aux nitrates et aux pesticides.



Qui ne

Le Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières de la commune pour les démarches mais également pour le volet dans l'aboutissement

Les habitants de Garons ont participé à l'étude en 2010



## Pour protéger votre santé

Lorsqu'on lutte contre les insectes, les champignons ou encore l'herbe avec des produits chimiques, on utilise des pesticides. Mais leur toxicité ne se limite pas aux seules espèces que l'on veut éradiquer. Ils sont également toxiques pour l'homme et l'environnement ! Troubles de la fertilité, cancers, troubles du système nerveux, sont des maladies qui peuvent être la conséquence d'une exposition à ces produits.



Quel ser

En tant que citoyen Garons, il y a de grandes différences en matière de gestion. L'herbe sera davantage présente, les fossés seront moins entretenus, la biodiversité sera moindre, peut-être même des problèmes de pollution sur l'eau.

Sur l'eau, votre rôle est essentiel ! Faire comme vous n'est pas un signe de négativité, c'est de votre responsabilité.

Faites comme votre commune.

## Pour protéger l'environnement

A titre d'exemple, un bouchon de stylo rempli de désherbant (1g de substance) suffit à polluer un fossé de 1m x 1m sur 10km de long, soit l'équivalent de 32 piscines municipales !!!

Lorsque l'on se dit : « j'en mets un peu plus, ça fera plus d'effet ! »

On ne croit pas si bien dire ! L'excédent de produit fera bien effet ailleurs, avec des conséquences parfois dramatiques. Certaines molécules de produits interdits depuis plus de 20 ans sont encore retrouvées dans les sols, dans les eaux, et parfois même au robinet !



## Combien cela va-t-il coûter ?



L'Agence de l'Eau subventionne la commune pour arrêter l'utilisation des produits chimiques dans l'environnement. L'étude qui va être lancée est financée à 80% par cet organisme d'État. La commune s'acquittera de la somme de **1269€ HT**

\* Inspirez vous du livret « mon jardin d'agrément au naturel » que la commune et le Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières ont joint à ce bulletin municipal pour **laisser tomber les phytos !**



## esticide

### aidera?

se et Costières vient en aide à administratives et techniques, communication qui joue un rôle clé vent du projet.

it informés de l'avancée de et en heure !

icat Mixte  
Nappes

Costières

### otre rôle?

ais, vous apercevrez des sion des espaces publics. e, tout en étant entretenue, és pour préserver la bio- arcevrez-vous des pucerons zétaux? x de voir de l'herbe en ville e, mais plus d'amélioration ire de vie.

**laissez tomber les phytos ! \***

## Les étapes:

- ◆ La commune a délibéré le 18 novembre 2015, le conseil municipal est partant pour l'aventure «zéro phyto».
- ◆ L'Agence de l'Eau a été sollicitée pour la demande d'une subvention (à hauteur de 80%).
- ◆ Le bureau d'études sera bientôt choisi et pourra lancer la phase d'évaluation et de diagnostic des pratiques communales, l'étape suivante permettra de répertorier les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires sur les espaces publics.
- ◆ Ensuite, le bureau d'études émettra des préconisations et définira des objectifs d'entretien des espaces communaux.
- ◆ Viendra enfin le temps de la remise du rapport qui apportera des solutions pérennes et durables de gestion des espaces publics aux services techniques communaux.

## Ce que dit la Loi

- ◆ Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui interdit la vente en libre-service de produits phytosanitaires aux particuliers au 1er janvier 2017.
- ◆ A la même date, l'Assemblée interdit également la possession et l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers à partir de 2019.
- ◆ Concernant les communes, la loi «Labbé» interdit aux personnes publiques (les communes, agglomérations, etc.) l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries, espaces verts, forêts et promenades accessibles au public à compter du 1er janvier 2017.



Syndicat Mixte  
des Nappes

Vistranque et Costières



agence  
de l'eau

RHÔNE MÉDITERRANÉE  
CORSE



LE GARD  
DÉPARTEMENT

www.gard.fr

SMD  
GARD

## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

### Garderie du matin - La poule aux œufs d'or !

Traditionnellement, une « chasse aux œufs » est organisée à Pâques. Pour respecter la tradition... même avec un peu de retard, le mardi 29 mars dernier, les enfants de la garderie des écoles maternelle et élémentaire ont inspecté les moindres recoins des cours de récréation pour une cueillette bien sympathique.



### Temps d'Activités Périscolaires

Les activités du vendredi après-midi se poursuivent avec quelque 154 enfants dont une moyenne de 48 en maternelle.

C'est bon signe... on n'en entend pas parler, c'est donc que tout va bien, comme si ces animations avaient toujours existé !

Dans la continuité du temps scolaire, elles procurent aux enfants ce moment de détente nécessaire en fin de semaine. Pour certains, après une bonne marche salubre, les activités se déroulent à la Halle des Sports ou à l'espace Jean Yannicopoulos (Mas de l'Hôpital). Et même si pour les autres, la cour de l'école devient lieu de distraction, les enseignements du bien vivre ensemble ou de la citoyenneté ne sont pas délaissés.

À la maternelle, le 25 mars, les plus petits ont eu la joie de préparer un carnaval très coloré. Bravo aux animatrices pleines d'idées originales qui apportent à ces bout-de-choux un savant mélange de « douceur récréative »...



## MATERNELLE

### Notre école maternelle respire la gaieté...

● De la couleur et de l'originalité dans ses activités, au grand bonheur des enfants... et des Atsem aussi, comme en témoigne cette photo de carnaval.



Ce dernier a eu lieu le vendredi 25 mars dernier et pour respecter les consignes de sécurité en vigueur, les enfants sont restés dans l'enceinte de l'école.

- Couleurs encore, pour cette exposition « inter-continentele » qui s'est tenue du 4 au 8 avril dernier.
- Richesses et diversité culturelle nous sont offertes, en ce début de printemps, par le travail exceptionnel des enfants et des adultes de cet établissement.



## ...tout en restant « branchée »

- Pour la rentrée des classes 2016/2017, l'école maternelle sera elle aussi équipée comme les écoles élémentaires de TBI - Tableaux Blancs Interactifs. En effet, 2 classes de grandes sections seront dotées de ces équipements, dont les ressources pédagogiques numériques permettront à ces jeunes enfants une approche adaptée à ce cycle, grâce à ces nouvelles technologies.

Les travaux de câblages ont démarré durant les vacances de printemps, permettant aussi dans chaque autre classe l'installation d'une liaison internet.

Ainsi, les 3 écoles de Garons seront désormais toutes équipées avec un total de **14 classes**. Une dotation complète, sans doute convoitée par des écoles voisines.

## MATINÉE « RENCONTRE À LA MATERNELLE »

Mme Valérie LENEVEU, Directrice, accueillera uniquement les parents des enfants qui entrent en maternelle à la rentrée 2016/2017, pour une réunion et une courte visite de l'établissement, le **jeudi 23 juin à 10h**.

## ÉLÉMENTAIRES

### L'école du savoir TOUT faire !

- Programmes pédagogiques diversifiés et projets d'écoles permettent aux élèves de presque tout apprendre. Et c'est lorsque le printemps pointe son nez que les 3 classes de CP de l'école Saint Exupéry s'initient aux rudiments du jardinage avec des ateliers de plantations de jeunes pousses (légumes et fruits).
- Une mise en pratique est organisée, avec l'aide de l'E.S.A.T et en partenariat avec la Mairie, pour semer et planter dans les jardinières de l'école.

Les terres Garonnaises n'ont qu'à bien se tenir... la relève arrive et la tradition agricole locale est assurée.



### Du jardin à l'assiette.

- Manger équilibré ! C'est devenu aujourd'hui, un sujet à traiter en priorité pour les jeunes générations. Les écoliers des classes de cycle 3 de l'école Jean Monnet, ont participé activement à un débat et à des ateliers sur l'équilibre alimentaire avec la participation d'une intervenante du CNIEL (Centre national de l'industrie laitière).

Le message de cette démarche positive est passé comme « du petit lait » !



## FÊTES DES ÉCOLES

**Maternelle : jeudi 9 juin 2016,**  
dans la cour de l'école (en cas de pluie, à la salle des fêtes).  
**Elémentaires : vendredi 24 juin 2016,**  
à la salle des fêtes.

**Transports Médicaux et Scolaires  
Par Taxis Conventionnés  
Transports Privés de Personnes  
Transports de Colls  
VIP-Événementiel**



**TAXIS  
LUPI**  
06.11.81.81.46  
Transports Toutes Distances

**SAINT-GILLES  
GARONS  
AÉROPORT NÎMES**

**06.11.81.81.46  
06.99.47.82.69  
06.63.54.50.98**

1796 CHEMIN DES LOURES 30600 SAINT-GILLES www.taxilupi.fr

**sarl GARAGE PRADE**



AGENT PELERROT



**Carrosserie - Mécanique  
Climatisation  
Toutes marques  
Ventes Véhicules  
Neufs & Occasions**

**DÉPANNAGE  
7J/7J**

RÈGLEMENT TOUTES ASSURANCES

e-mail : garageprade@wanadoo.fr  
Tél.: 04 66 20 38 48 - Fax : 04 66 20 55 27  
RN 113 - ZI Les Bosquets - Rue de Garons - BOUILLARGUES

## Cellier des Vestiges Romains 30230 Bouillargues



**AOC Costières  
de Nîmes  
vin de pays d'oc  
AOC Costières  
de Nîmes vin de pays d'oc**

**HORAIRES D'OUVERTURE DU CAVEAU**  
Le lundi de 14h à 18h30 -  
Du mardi au vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 18h30  
Le samedi de 8h à 12h

www.celliervestigesromains.com  
celvestrom@aol.com Tél: 04.66.20.14.79

**Prêt de véhicule**

**POSE  
PARE  
BRISE**

**PLANÈTE AUTO**



**PEINTURE**

**Réparations  
Toutes Assurances  
et Toutes Marques**

Agréé assurances: ALLIANZ - AREAS - AGPH - CREDIT MUTUEL - MACSF - ACHM - SERENIS

**CARROSSERIE MECANIQUE**

14, Rue de Bouillargues 30128 GARONS **Tél. 04 66 70 13 04** Mob: 06 80 34 96 16 Fax: 04 66 70 05 13



## ABATOUT

Les élagueurs grimpeurs

- Elagage
- Tailles et soins de vos arbres
- Abattage difficile
- Elagueurs diplômés

**Tél. 04 66 700 222**

[f peron.cyrilie@orange.fr](https://www.facebook.com/peron.cyrilie@orange.fr)
2 chemin de la Courbade  
30128 Garons

## A toute Vapeur

---

**ARTISAN**  
VOTRE SERVICE LAVAGE ET REPASSAGE

**Mme BRUNOT Etiane**  
14, Rue des Amandiers - 30128 GARONS (vers aéroport)  
Tél. 04 66 70 06 17



## Rodrigue

Coiffure

**GARONS :**  
16 Grand Rue Tél. 04 66 70 09 66  
Rés. Le Concorde Tél. 04 66 70 15 15  
[www.rodrique-coiffure.fr](http://www.rodrique-coiffure.fr)

## ETS FORMICA

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

06 88 35 90 80  
06 62 00 58 31



Siret : 7922938100019

cedric.formica@gmail.com  
<http://cedricformica.monsite-orange.fr/>

Neuf et Rénovation Cédric Formica

DEVIS GRATUIT 12 RUE DU JARDIN  
30128 GARONS

## POINT INFO

**EAU POTABLE**  
SAUR : 71, avenue Jean-Jaurès - Nîmes  
Tél. 0 810 813 103 - 04 30 62 10 01

**ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
Si vous rencontrez un problème d'éclairage public, merci de vous adresser à la mairie au 04 66 70 05 77

**Eaux Usées**  
VEOLIA EAU : Rue Grezet - 30230 Rodilhan  
Tél. 08 11 90 05 00



## INFORMATION

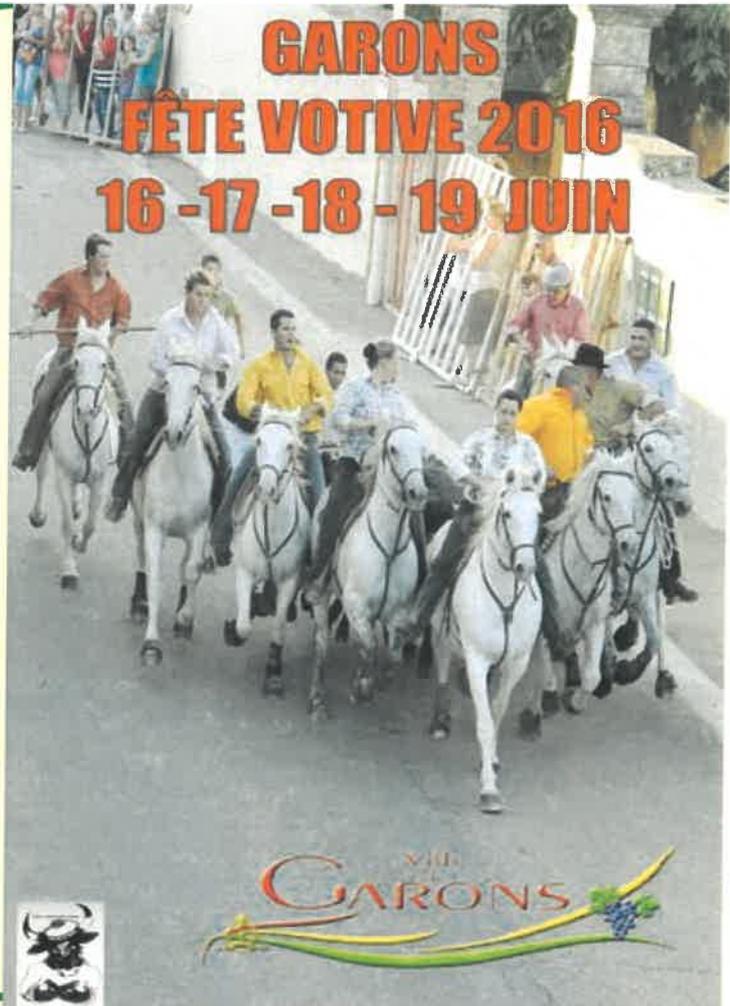
Seuls les membres du Club Taurin dûment habilités sont autorisés à démarcher auprès des commerçants en vue d'un sponsoring pour la réalisation des maillots de la fête votive.



## PÉGOULADE

INFORMATION aux Garonnais et associations

Réunion de préparation de la Pégoulade  
**Vendredi 27 mai à 19h**  
Salle Pigeyre  
Venez nombreux



## PROGRAMME FÊTE VOTIVE GARONS DU 16 AU 19 JUIN 2016

### Judi 16 juin 2016

15h : Course de taureaux jeunes. Invitation des écoles et des associations de Garons. Manades les Montilles et Chanoines.  
19h : Abrivado d'ouverture - Manade les Montilles.

### Vendredi 17 juin 2016

12h30 : Abrivado - Manade Leron.  
16h00 : Course de jeunes taureaux - Manades les Chanoines et Leron.  
**20h : Pégoulade des associations** - Départ des écoles.  
21h : Arrivée dans les arènes. Présentation des associations. Remise des clés de la ville par M. le Maire. Vin d'honneur offert par la Mairie. Animations musicales (petit bal dans les arènes).  
22h : Encierro offert par Saveurs Kfé.  
22h : Bal avec DJ ALCADE.

### Samedi 18 juin 2016

08h45 : Départ des arènes en calèche à toutes personnes costumées.  
9h : Déjeuner au pré offert par Languedoc Transports.  
11h : Abrivado de loin - Manade Chapelle.  
12h : Vache dans les arènes.  
16h : Course de ligue - Manade les Chanoines, du Rousty, Chapelle et les Montilles.  
19h : Abrivado - Manade du Rousty.  
21h : Spectacle équestre de Nîmes Métropole « Los Arenos ».  
22h : Encierro offert par Saveurs Kfé.  
22h : Bal avec DJ ALCADE.

### Dimanche 19 juin 2016

9h : Déjeuner offert par la Mairie.  
12h : Abrivado - Manade Aubanel.  
**À partir de 13h : Holi party par DJ ALCADE**  
16h : Course de taü neufs : Trophée Ville de Garons. Manades Chapelle, Leron, les Montilles, Aubanel, Rousty, les Chanoines.  
19h : Bandido de 20 taureaux - Manade Aubanel.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme.

## GARDE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

La garde débute le samedi midi et se termine le lundi matin à 8h. Les patients doivent s'adresser au 15 ou au 112 d'un téléphone portable.

Patrick BALEINE	04 66 70 00 60
François BUVRY	04 66 70 17 28
Jean-Pierre GORNÈS	04 66 70 16 64
Dominique SOULERIN	04 66 23 95 70

## CHIRURGIENS DENTISTES

Dr P. et Ch. PETRUS	04 66 70 18 39
Dr SARRUT	04 66 70 18 39

## KINÉSITHÉRAPEUTE

Hervé RIBOUCHON	04 66 70 09 95
-----------------	----------------

## ORTHOPHONISTE

Mme LACHAUME	04 66 70 03 73
Mme BAROSO	04 66 38 95 20

## PHARMACIES

Les pharmacies de Garons ouvrent en alternance un samedi sur deux.  
BONTE, rue des Alizés, 04 66 70 18 06.  
HANNIGSBERG & BABIKIAN, av. de la Camargue, 04 66 70 01 77.

La marque du terrain à bâtir

[ggl-groupe.com](http://ggl-groupe.com)

**GGL**  
AMENAGEMENT

100%  
terrain  
à bâtir

